

Le 6 mai 2011

**MOBILE EN VOITURE :
LA FEDERATION FRANCAISE DES TELECOMS ET LE GITEPS TICs PLAIDENT
POUR DONNER AUX CONDUCTEURS LES MOYENS D'ETRE EUX-MEMES
LES ACTEURS D'UNE CONDUITE RESPONSABLE**

Le téléphone mobile équipe aujourd'hui près de 62 millions d'utilisateurs, chiffre supérieur au nombre de détenteurs de carte bleue, ce qui en dit long sur l'appropriation et la place de cet objet par la société française. L'Observatoire sociétal de la téléphonie mobile d'août 2010 indique que 82 % des Français sont équipés d'un téléphone mobile, parmi lesquels 16 % d'un smartphone. Les usages, eux, ne se limitent plus aux appels vocaux ou aux SMS, le téléphone mobile devenant à la fois point d'accès à Internet, navigateur GPS, lecteur vidéo ou appareil photo.

Plus globalement, les nouvelles technologies représentent aujourd'hui un véritable phénomène de transformation de la société. Elles se diffusent partout, y compris dans la voiture. Le téléphone mobile en est une parmi d'autres.

Les voitures sont de plus en plus équipées par des outils technologiques, qui répondent à la fois à un objectif de sécurité et d'amélioration de la navigation. GPS, commandes vocales, écrans de contrôle... font ainsi désormais partie de l'équipement des 2 millions de voitures neuves vendues en France chaque année. Le téléphone mobile est une des composantes de cet outillage et s'articule de mieux en mieux avec le reste des équipements technologiques existants dans une voiture (liaisons Bluetooth automatique, kit mains-libres relié à l'autoradio...). Ains, le téléphone mobile est perçu comme un élément de réassurance pour les Français : pour 85 % d'entre eux, il est utile en voiture et pour 73 % il procure un sentiment de sécurité d'après une étude de TNS Sofres de 2008.

Néanmoins, toutes ces technologies embarquées – le téléphone mobile au même titre que le GPS, les écrans, l'autoradio... – sont des sources de distraction pour le conducteur, et peuvent, si elles sont mal utilisées lors de la conduite, présenter un danger.

Une étude de l'INRETS de 2003 montre que les temps de réaction des conducteurs en train de téléphoner augmentent de 50% ; leurs regards se fixent devant eux, négligeant leurs rétroviseurs ; ils ont tendance à ralentir et à mordre sur la ligne médiane.

La réglementation actuelle en France interdit de conduire avec un mobile tenu en main, comme il est indiqué dans l'article R.412-6-1 du Code de la Route. Un conducteur enfreignant cette obligation s'expose à une amende forfaitaire de 35 euros et au retrait de 2 points de son permis de conduire. Les Français ont d'ailleurs bien conscience de ces risques et des interdictions : 97 % des Français ont connaissance de cette réglementation. Un Français sur 2 identifie le téléphone comme la 2^{ème} cause la plus forte de distraction, après le fait de regarder la TV ou un DVD au volant.

La Fédération Française des Télécoms et le GITEP TICS sont convaincus que, face à la diffusion massive des nouvelles technologies et l'apparition de nouveaux usages majoritairement positifs pour l'ensemble de la société française, l'apprentissage et l'éducation des conducteurs sont plus efficaces que des contraintes supplémentaires dans le cadre de l'appropriation de bons réflexes.

La position du secteur des télécoms et des constructeurs est claire et reste la même depuis 2005. Elle consiste à inciter les utilisateurs de téléphones mobiles à avoir une attitude responsable dans l'usage du mobile au volant en laissant leur messagerie répondre s'ils sont au volant. De même, les fonctions SMS, MMS, email et multimédia de leur téléphone ne doivent pas être utilisées au volant et si les conducteurs doivent passer un appel, il faut qu'ils s'arrêtent dans un endroit sûr.

Ces gestes simples et clairs ont été régulièrement rappelés aux Français à travers des campagnes de sensibilisation qui ont rassemblé l'ensemble des parties prenantes de la sécurité routière : les opérateurs mobiles, la DISR, la Prévention Routière, les constructeurs de téléphones mobiles, les constructeurs de voitures français (Renault, PSA), Norauto, Feu Vert... Ces campagnes comprenaient à la fois des messages radios diffusés sur les stations de service public et les stations d'autoroute, notamment pendant les périodes de départ en vacances ; des dépliants d'information diffusés dans les points de vente des partenaires ; un relais sur les sites Internet des partenaires.

Ces conseils répondent à la posture qu'ont depuis longtemps adoptée les opérateurs télécoms et les constructeurs : les conducteurs doivent être responsabilisés. Il faut les accompagner et leur donner toutes l'information et tous les outils nécessaires afin qu'ils puissent adopter par eux-mêmes une attitude responsable.

L'apprentissage des nouvelles technologies passe nécessairement par une phase de pédagogie et d'éducation, qu'il faut renforcer et diffuser plus largement, notamment auprès des jeunes publics. C'est dans ce sens que la Fédération Française des Télécoms et le GITEP TICS souhaitent aller, en partenariat avec les pouvoirs publics, afin d'accélérer les changements de comportement qui commencent à apparaître chez les conducteurs français. Ainsi, le nombre d'infractions au Code de la route relative à l'utilisation du téléphone mobile au volant à Paris a baissé de 46 794 contraventions en 2009 à 41 641 en 2010.

Au-delà de l'information et de la sensibilisation qui vont se poursuivre, une réflexion va être menée dans les prochains mois pour faciliter la mise en mode messagerie lorsque l'utilisateur de téléphone mobile est au volant.

Changer les comportements quels qu'ils soient – économiser l'énergie, conduire de manière plus responsable... – nécessite de trouver les bons leviers et du temps. C'est pourquoi la Fédération Française des Télécoms et le GITEP TICS appellent tous les parties prenantes – pouvoirs publics, sociétés privées, associations, fédérations professionnelles – à se mettre autour de la table pour réfléchir à des initiatives communes dans une logique de partenariat et de co-régulation.

La Fédération Française des Télécoms réunit les associations et opérateurs de communications électroniques en France. Elle a pour mission de promouvoir une industrie responsable et innovante au regard de la société, de l'environnement, des personnes et des entreprises, de défendre les intérêts économiques du secteur et de valoriser l'image de ses membres et de la profession au niveau national et international.

Le Gitep TICS est le syndicat professionnel regroupant les fabricants d'équipements de télécommunications implantés en France. Il représente un secteur qui réalise plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires et emploie 40 000 salariés dans notre pays.